

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5275

concernant la désignation d'un observateur régulier au conseil d'administration représentant le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la composition du conseil d'administration de l'Université est régie par la Loi sur l'Université du Québec ainsi que par le règlement de régie interne de l'Université;

ATTENDU l'article 2.14 dudit règlement qui permet à une instance statutaire de l'Université d'autoriser, suivant les modalités qu'elle détermine, la présence d'observateurs réguliers;

ATTENDU la lettre du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) adressée au secrétaire général, le 13 avril 2011, confirmant la recommandation de nomination d'un nouveau représentant du Syndicat appelé à siéger en tant qu'observateur régulier au conseil d'administration, en remplacement de la représentante précédente, madame Hélène Mondou, qui a quitté pour la retraite;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande et de permettre à un représentant du groupe professionnel, de siéger à titre d'observateur régulier au conseil d'administration, conformément à l'article 2.14 du règlement de régie interne;

ATTENDU la recommandation du recteur et de la présidente;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la présence, aux séances du conseil d'administration, à titre d'observateur régulier avec droit de parole mais sans droit de vote, de la personne recommandée par le Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO), monsieur Francis Charpentier, chargé de projet au Service des terrains et bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5276

concernant les revendications de l'UQO dans le cadre de la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'UQO revendique un statut particulier (résolution 346-CA-5220);

ATTENDU que l'UQO participe à l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO), animée par un comité qui relève de la Table Éducation Outaouais;

ATTENDU que l'UQO entend définir ses attentes en lien avec la revendication régionale pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais;

ATTENDU que la planification académique Horizon 2014 de l'UQO, partie intégrante de la planification stratégique de l'UQO, comprend une liste de programmes de formation que l'établissement entend développer au cours des années 2009 à 2014;

ATTENDU l'iniquité historique de financement expliquant l'entièreté de la dette accumulée par l'Université, laquelle engendre des frais d'intérêts qui affectent son budget de fonctionnement année après année;

ATTENDU l'importance de permettre aux populations desservies par l'UQO de bénéficier de services universitaires comparables à ceux disponibles dans les autres régions de la province;

ATTENDU qu'il y a lieu de considérer l'UQO comme une université encore en construction au plan de sa programmation, ce qui fait d'elle un cas unique au Québec;

ATTENDU que les développements requis vont nécessiter un appui spécifique de la part du gouvernement du Québec;

ATTENDU les explications données en séance par le recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le recteur afin de poursuivre les démarches dans le cadre de l'opération « Cause de l'enseignement supérieur en Outaouais » sur la base du document « Éléments de revendication de l'UQO dans le cadre de la Cause de l'enseignement supérieur en Outaouais » lequel comprend une liste préliminaire de programmes définissant des orientations en vue du développement de l'Université à moyen terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5277

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à monsieur Yves Asselin, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5278

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à monsieur André Beaucage, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5279

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à monsieur Alain Beaufils, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5280

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à monsieur Toussaint Fortin, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5281

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à madame Lucie Fréchette, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeure, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont elle a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5282

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à feu Sylvio Gagnon, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5283

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à madame Carmen Lachance, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeure, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont elle a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5284

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à monsieur Denis Laforte, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5285

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à feu Jean-R. Messier, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5286

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à madame Lorraine Savoie-Zajc, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeure, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont elle a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5287

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à monsieur Francis Whyte, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professeur, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5288

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à monsieur Maurice Beauchamp, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que cadre, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5289

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à monsieur Jean-Paul Legrand, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que cadre, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5290

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à monsieur André-Jean Pelletier, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que cadre, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5291

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à feu Pauline Roy, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que cadre, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont elle a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5292

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à madame Lucie Champoux, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que personnel de soutien, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont elle a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5293

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à madame Pierrette Mageau, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que personnel de soutien, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont elle a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5294

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâtisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâtisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâtisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâtisseur de l'UQO » à monsieur Gilles Bergeron, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professionnel, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (3 JUIN 2011)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5295

concernant la recommandation du recteur relative à l'attribution du titre « Bâisseur de l'UQO »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les dispositions prévues à l'article 15 de la Politique relative aux prix et aux distinctions adoptée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant le titre de « Bâisseur de l'UQO »;

ATTENDU que par l'attribution d'un tel titre, l'Université veut rendre hommage aux personnes qui ont contribué de façon exceptionnelle au développement et au rayonnement de l'Université et veut témoigner du haut degré de probité et d'engagement personnel dont elles ont fait preuve durant leur carrière;

ATTENDU le processus d'attribution du titre mis en branle en octobre 2010 par le secrétaire général et qui a pris fin en février 2011;

ATTENDU le mandat et la participation des membres du collège de désignation;

ATTENDU le comité formé pour l'établissement de la liste des candidatures, lequel était composé du président de l'Association des retraités de l'UQO, le professeur Jacques-André Lequin, le secrétaire général, Me Luc Maurice et l'adjointe au secrétaire général, Me Lucie Villeneuve;

ATTENDU que la personne proposée est admissible à recevoir le titre, qu'elle figure parmi celles qui ont recueilli le plus de sélections au sein de l'ensemble des membres du collège de désignation et qu'elle a formellement accepté de recevoir le titre;

ATTENDU que la politique stipule que le conseil d'administration est l'instance qui décerne le titre de « Bâisseur de l'UQO », sur la recommandation du recteur;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le titre de « Bâisseur de l'UQO » à monsieur Marc-André Larose, pour sa contribution exceptionnelle, en tant que professionnel, au développement et au rayonnement de l'Université ainsi qu'en reconnaissance du haut degré de probité et d'engagement personnel envers l'Université et sa mission, dont il a fait preuve durant sa carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2012)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5296-1

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, formé en vertu de la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (288-CE-2124) sur la candidature suggérée par le comité de sélection, soit celle de monsieur William Commanda;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à **monsieur William Commanda**, aîné de la nation algonquine de Kitigan Zibi Anishinabeg, notamment pour souligner son leadership spirituel auprès des communautés indiennes d'Amérique du Nord, son engagement dans la protection de l'environnement et sa contribution au rapprochement interculturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

RÉSOLUTION CONFIDENTIELLE JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1ER NOVEMBRE 2012)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5296-2

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la Politique relative à l'attribution du titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, formé en vertu de la Politique relative aux prix et aux distinctions de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (288-CE-2125) sur la candidature suggérée par le comité de sélection, soit celle de monsieur Michel Chartrand, à titre posthume;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à **monsieur Michel Chartrand**, à titre posthume, grand syndicaliste québécois, pour souligner sa contribution remarquable au domaine du syndicalisme et des relations de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5297

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire »;

ATTENDU l'article 4 du Régime des études de premier cycle et l'article 1.8 du Régime des études de cycles supérieurs de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013;

ATTENDU la résolution 289-CE-2137 adoptée par la commission des études du 21 avril 2011;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2012-2013;

DE FIXER la date retenue pour la semaine d'études du trimestre d'hiver 2013 en fonction du moment retenu pour la semaine de relâche scolaire des niveaux primaire et secondaire de la façon suivante :

- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent la même semaine, de retenir ce moment pour la semaine d'études de l'UQO;
- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent des semaines différentes, que la question soit soumise à nouveau au conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une recommandation spécifique de la commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5298

concernant une modification aux conditions d'admission du DESS en administration scolaire (3164)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 288-CE-2116 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification suivante aux conditions d'admission du diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164) : rendre obligatoire l'entrevue pour l'admission sur la base dite adulte et optionnelle sur la base dite universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5299

concernant l'ouverture des admissions à la maîtrise en sciences sociales du développement territorial

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programme de maîtrise en sciences sociales du développement (concentration en développement territorial et en développement international) déposé à la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) de la CREPUQ en mai 2009;

ATTENDU l'avis de la CEP en date de mai 2010;

ATTENDU la modification de la maîtrise en sciences sociales du développement;

ATTENDU la résolution 285-CE-2077 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions, sous réserve de l'approbation du financement par le ministère, au programme de maîtrise en sciences sociales du développement territorial à compter du trimestre d'automne 2011 selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, à l'automne et à l'hiver;

D'APPROUVER les conditions d'admission telles que libellées dans la modification de la maîtrise en sciences sociales du développement;

DE RATTACHER la maîtrise en sciences sociales du développement territorial au comité de programme de 2^e cycle en développement territorial;

DE FIXER le contingentement au programme à 25 étudiants par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5300

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie (Sébastien Normand)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychologie clinique de l'enfant;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 23 mars 2011;

ATTENDU l'extrait no 705 du procès-verbal de la 139^e réunion régulière de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 28 mars 2011, recommandant l'embauche de monsieur Sébastien Normand;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Sébastien Normand;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Sébastien Normand à titre de professeur régulier dans le domaine de la psychologie clinique de l'enfant au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} septembre 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie, conditionnel à l'obtention du doctorat et que monsieur Normand fasse la preuve qu'il est membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Normand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5301

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation (Manon Boily)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « de l'éducation au préscolaire »;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 15 mars 2011;

ATTENDU l'extrait UQO-DSE-11-100-650 du procès-verbal de la 100^e réunion régulière de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 8 avril 2011 recommandant l'embauche de madame Manon Boily;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Manon Boily;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Manon Boily à titre de professeure régulière dans le domaine « de l'éducation au préscolaire » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département des sciences de l'éducation, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Manon Boily.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5302

concernant la prolongation de contrat d'une professeure suppléante à l'École multidisciplinaire de l'image (Valérie Yobé)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution UQO-APÉMI-SP-1011-07-131 de l'assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image du 5 avril 2011 recommandant la prolongation de contrat d'embauche de madame Valérie Yobé à titre de professeure suppléante;

ATTENDU la résolution 344-CA-5191 du conseil d'administration concernant l'embauche de madame Valérie Yobé à titre de professeure suppléante à l'École multidisciplinaire de l'image jusqu'au 31 mai 2011;

ATTENDU le prolongement du congé de maladie de la professeure Ana-Francine Béland;

ATTENDU l'évaluation satisfaisante de la professeure suppléante Valérie Yobé;

ATTENDU l'entente intervenue avec le Syndicat des professeures et des professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER le contrat de madame Valérie Yobé à titre de professeure suppléante en design graphique à l'École multidisciplinaire de l'image au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2012;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à la prolongation du contrat d'embauche de madame Valérie Yobé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5303

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables (Nebil Messabia)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en certification et contrôle de gestion;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 5 avril 2011;

ATTENDU la résolution 223-DC-856 du procès-verbal de l'assemblée départementale du Département des sciences comptables du 11 avril 2011 recommandant l'embauche de monsieur Nebil Messabia à titre de professeur régulier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Nebil Messabia;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Caroline Cyr,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Nebil Messabia à titre de professeur régulier en certification et contrôle de gestion au Département des sciences comptables au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeur régulier au Département des sciences comptables, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Nebil Messabia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5304

concernant l'approbation du contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique d'intégration des immigrants et des priorités du gouvernement du Québec en matière de formation linguistique en français des immigrants non francophones;

ATTENDU le besoin de places dans l'Outaouais pour la formation à temps complet des immigrants non francophones et la demande du MICC auprès de l'UQO pour accueillir deux groupes d'immigrants adultes scolarisés;

ATTENDU la mission de l'UQO de répondre aux besoins du milieu et de la région en matière de formation continue et de perfectionnement des adultes;

ATTENDU le désir du MICC de renouveler les liens de confiance et de partenariat avec l'UQO;

ATTENDU le projet de contrat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat, ainsi que l'entente de tarification annexée à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5305

concernant une autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et la confirmation de la mise en œuvre du projet ISFORT sous réserve de l'obtention des financements attendus

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'importance que l'UQO accorde au développement d'un secteur des sciences de la nature dans sa planification stratégique;

ATTENDU que l'IQAFF est un partenaire de l'UQO depuis 2002 (résolution du CA 252-CA-3626);

ATTENDU que l'UQO a entrepris depuis 2008 des démarches conjointes avec l'IQAFF pour la création de l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT), une composante de l'UQO qui prévoit intégrer les activités de l'IQAFF;

ATTENDU que l'UQO a présenté avec la collaboration de l'IQAFF un projet de création de l'ISFORT au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) du Québec en janvier 2009;

ATTENDU que l'UQO a présenté une demande de financement pour couvrir le volet infrastructure de l'ISFORT dans le cadre du Programme des infrastructures du savoir en avril 2009 (3,1 M\$), pour la réfection et l'agrandissement du bâtiment présentement occupé par l'IQAFF, conditionnellement au financement des activités de fonctionnement et a révisé en conséquence le projet présenté au MELS en août 2009;

ATTENDU qu'à la demande du MELS, l'UQO a présenté un plan d'affaires pour soutenir le démarrage des opérations de l'ISFORT (6,1 M\$ sur 6 ans) approuvé par le conseil d'administration en juin 2010 (résolution 344-CA-5199);

ATTENDU que le MDEIE a informé l'UQO qu'il considérait que, compte tenu du temps écoulé, le projet présenté au Programme des infrastructures du savoir ne pouvait pas se concrétiser selon les délais fixés pour ce programme;

ATTENDU que le MDEIE a proposé à l'UQO que le projet soit présenté dans le cadre du Programme de soutien à l'infrastructure de recherche du Ministère;

ATTENDU que l'IQAFF est propriétaire du bâtiment localisé au 58, rue Principale, Ripon et de certains des équipements qui y sont utilisés, pour une valeur totale de 339 650 \$;

ATTENDU que l'UQO est propriétaire de certains des équipements situés dans le bâtiment localisé au 58, rue Principale, Ripon, pour une valeur totale estimée de 250 000 \$, et que ces équipements seront utilisés à l'ISFORT;

ATTENDU les explications données en séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et par le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Dominique Toupin,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5305

concernant une autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et la confirmation de la mise en œuvre du projet ISFORT sous réserve de l'obtention des financements attendus

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le recteur pour signer au nom de l'UQO le *Protocole d'entente concernant l'intégration des ressources et des activités de recherche de l'IQAFF au sein de l'UQO*;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer la demande de financement pour l'infrastructure de l'ISFORT présentée au Programme de soutien à la recherche, volet 2, du MDEIE et la convention, le cas échéant, ainsi que d'agir en tant que répondant auprès du MDEIE pour cette demande;

Sous réserve de l'obtention des financements attendus de la part du MELS et du MDEIE :

CRÉER le Département des sciences naturelles;

CRÉER l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée (ISFORT);

MODIFIER la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire afin de rattacher les postes du secteur disciplinaire « sciences naturelles/sciences forestières » actuellement rattachés au Département des sciences sociales afin qu'ils soient rattachés au Département des sciences naturelles, au secteur disciplinaire « sciences forestières »;

AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à modifier le statut d'emploi du professeur François Lorenzetti, actuellement professeur invité à demi temps au Département des sciences sociales, afin que ce dernier devienne professeur régulier à temps plein et qu'il occupe le poste intégré affecté au Département des sciences naturelles;

AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à modifier le statut d'emploi du professeur Sylvain Delagrange, actuellement professeur invité à demi temps au Département des sciences sociales, afin que ce dernier devienne professeur régulier à temps plein et qu'il occupe un poste non intégré affecté au Département des sciences naturelles;

AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à procéder à l'embauche du professeur Frédéric Doyon, actuellement professeur invité au Département des sciences sociales, à titre de professeur régulier et qu'il occupe un poste non intégré affecté au Département des sciences naturelles;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5305

concernant une autorisation de dépôt d'une demande de financement auprès du MDEIE et la confirmation de la mise en œuvre du projet ISFORT sous réserve de l'obtention des financements attendus

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à enclencher les processus de dotation en vue d'embaucher jusqu'à trois professeurs additionnels affectés à des postes non intégrés au sein du Département des sciences naturelles pendant l'année 2011-2012;

MODIFIER le plan des effectifs afin de créer un poste bureau de secrétaire de direction rattaché au Département des sciences naturelles;

PRENDRE ACTE que le comité exécutif sera invité à procéder à l'engagement de madame Jinny Allaire au poste de secrétaire de direction au Département des sciences naturelles;

AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources à procéder à l'embauche de monsieur Philippe Nolet à titre de cadre contractuel pour une durée de cinq ans, pour occuper la fonction de directeur du développement et des partenariats de l'ISFORT, relevant du doyen de la recherche;

AUTORISER l'acquisition, par l'Université, de tous les actifs mobiliers et immobiliers de l'IQAFF dont la cession est convenue avec l'organisme, et ce, en fonction de la valeur marchande de ces actifs, en date de la transaction à intervenir;

MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources afin de lancer les travaux de rénovation et de construction du bâtiment qui abritera l'ISFORT à Ripon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5306

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences administratives (Jean-Marc Thuotte)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la finance et de l'économique;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 5 avril 2011;

ATTENDU l'extrait 400° ADOSA 13-04-2011 No 1102 du procès-verbal de la 400° réunion régulière de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives tenue le 13 avril 2011, recommandant l'embauche de monsieur Jean-Marc Thuotte;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Jean-Marc Thuotte;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Jean-Marc Thuotte à titre de professeur suppléant dans le domaine de la finance et de l'économique au Département des sciences administratives, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2012;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Jean-Marc Thuotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5307

concernant l'embauche d'un professeur régulier du Département des sciences administratives (Issam Telahigue)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la stratégie et du marketing;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 13 avril 2011;

ATTENDU l'extrait 400° ADOSA 13-04-2011 No 1103 du procès-verbal de la 400° réunion régulière de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives tenue le 13 avril 2011, recommandant l'embauche de monsieur Issam Telahigue;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Issam Telahigue;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Issam Telahigue à titre de professeur régulier dans le domaine de la stratégie et du marketing au Département des sciences administratives, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Issam Telahigue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5308

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Roseline Galipeau)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 30 mars 2011;

ATTENDU l'extrait N° 640 du procès-verbal de la 150^e réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 15 avril 2011, recommandant l'embauche de madame Roseline Galipeau;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Roseline Galipeau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Roseline Galipeau à titre de professeure régulière dans le domaine de l'intervention infirmière au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Roseline Galipeau;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, au besoin au moment de l'embauche, à modifier le site de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5309

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Sylvie Charette)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 31 mars 2011;

ATTENDU l'extrait N° 637 du procès-verbal de la 150^e réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 15 avril 2011, recommandant l'embauche de madame Sylvie Charette;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sylvie Charette;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Sylvie Charette à titre de professeure régulière dans le domaine de l'intervention infirmière au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juin 2011 et se terminant le 31 mai 2013;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Sylvie Charette;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, au besoin au moment de l'embauche, à modifier le site de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5310

concernant une augmentation du contingent à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) à Gatineau pour l'automne 2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le contingent actuel au baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale fixé à 35 places;

ATTENDU le grand nombre de demandes d'admission et la qualité des candidatures reçues;

ATTENDU l'importante pénurie de personnel infirmier dans la région de l'Outaouais et la volonté de l'UQO de contribuer à former une relève compétente;

ATTENDU l'avis de la directrice du Module des sciences de la santé et du directeur du Département des sciences infirmières;

ATTENDU la recommandation de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER une hausse du contingent à l'admission au baccalauréat en sciences infirmières – formation initiale jusqu'à un maximum de 70 places, au trimestre d'automne 2011, et ce, sous réserve de conditions permettant de garantir la viabilité financière du programme;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de procéder aux discussions avec le milieu et fixer les modalités finales à utiliser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5311

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU le rapport des vérificateurs externes concernant les états financiers de l'Université, au 31 mai 2010;

ATTENDU la confirmation tardive du calcul définitif des subventions attribuées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'Université, pour l'exercice 2009-2010;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 31 mai 2010;

D'APPROUVER les virements interfonds tels que présentés à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mai 2010;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5312

concernant l'approbation du Rapport financier annuel de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2009-2010

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 45 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU l'article 7.6 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU la certification du Rapport financier annuel par les vérificateurs externes de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le Rapport financier annuel pour l'exercice financier 2009-2010;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit Rapport financier annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5313

concernant l'approbation de la demande de marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la loi sur l'Université du Québec, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le Règlement général 4 au sujet de l'exercice des pouvoirs des établissements;

ATTENDU les études effectuées par le Service des finances sur les mouvements de trésorerie;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de fixer la marge de crédit bancaire à 29 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012 (1^{er} mai 2011 au 30 avril 2012);

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières suivantes :

Caisse Desjardins de Hull
53, boulevard Saint-Raymond
Gatineau (Québec)

Banque de Montréal
1100, boulevard Maloney Ouest
Gatineau (Québec)

RBC Banque Royale
1, Place Ville-Marie, 8^e étage
Montréal (Québec)

Banque Nationale du Canada
920, boulevard Saint-Joseph
Gatineau (Québec)

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie de la marge de crédit en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5314

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2011-2012 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2011-2012;

ATTENDU l'avis unanimement favorable transmis au recteur par le comité exécutif lors de la séance du 18 avril 2011, tel qu'il appert de la résolution 347S-CX-1493, concernant le budget 2011-2012;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la directrice du Service des finances;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds de fonctionnement pour l'année 2011-2012 prévoyant des produits de 69 780,4 M\$ et des charges de 70 671,2 M\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5315

concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Plan quinquennal d'investissements universitaires 2009-2014 approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du comité exécutif du 18 avril 2011;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds d'investissement pour l'année 2011-2012 ci-dessous :

• Maintien des actifs	1 224 000 \$
• Enveloppe de rattrapage-bâtiment	480 000
• Développement des systèmes d'information	294 000
• Résorption du déficit d'entretien accumulé	582 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5316

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 347-CA-5232 concernant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2011-2012;

ATTENDU les résolutions 348-CA-5241 et 348-CA-5247 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012;

ATTENDU le plan des effectifs au 30 avril 2011;

ATTENDU la « situation budgétaire 2010-2011 et les orientations budgétaires 2011-2012 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 7 février 2011;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2011-2012;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2011-2012 comprenant les modifications suivantes :

Postes de professeur :

- 1-** **de confirmer** à cent quatre-vingt-dix-huit (198), le nombre total de postes de professeur, (n'incluant pas un (1) poste de professeur régulier au Département des sciences administratives, un (1) poste de professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie financé par la Chaire de recherche du Canada, un (1) poste de professeur invité au Département des sciences sociales et deux (2) postes de professeur sous octroi au Département des sciences infirmières);

CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉSOLUTION 351-CA-5316**

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

Postes « autres catégories de personnel » :

Au 1^{er} mai 2011 :

2. **de créer** un (1) poste professionnel au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;
3. **de créer** un (1) poste professionnel de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau;
4. **de créer** un (1) poste professionnel intermittent (35 heures par semaine, 40 semaines par année) de superviseur ou superviseure clinique au Département des sciences infirmières à Gatineau;
5. **de créer** un (1) poste professionnel de conseiller ou conseillère pédagogique au Décanat de la gestion académique à Gatineau;
6. **de créer** un (1) poste non syndiqué de technicien ou technicienne en ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;
7. **de créer** un (1) poste de technicien ou technicienne en documentation au Service de la bibliothèque à Gatineau;
8. **d'abolir** un (1) poste cadre de directeur adjoint au Service de la bibliothèque à Gatineau;
9. **de créer** un (1) poste de technicien ou technicienne en administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;
10. **de créer** un (1) poste bureau de commis aux ressources informationnelles à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;
11. **de créer** deux (2) postes bureau de commis senior 1^{er} cycle et 2^e cycle à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;
12. **de créer** un (1) poste cadre de directeur adjoint à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme;
13. **d'abolir** un (1) poste professionnel d'attaché ou d'attachée d'administration à la Direction du soutien aux études à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5317

concernant l'adhésion de l'Université du Québec en Outaouais à la Coalition BOIS Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le gouvernement du Québec a inclus l'atteinte du développement durable dans ses orientations stratégiques;

ATTENDU l'objectif de faire valoir les attributs environnementaux du bois dans la lutte contre les changements climatiques et de positionner et promouvoir le bois dans les concepts de bâtiments verts et de développement durable;

ATTENDU que l'intérêt manifeste des milieux concernés justifie la création d'une coalition québécoise du bois;

ATTENDU que la Coalition BOIS Québec se veut un lieu de rassemblement des donneurs d'ouvrage afin de promouvoir l'utilisation accrue du bois dans la construction;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

DE JOINDRE la Coalition BOIS Québec et d'adhérer à ses principes généraux en signant et en adoptant la Charte Coalition BOIS Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5318

concernant la nomination des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2010-2011

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 1.6 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la proposition de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateurs externes de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5319

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Christiane Benoît

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Christiane Benoît à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 1993;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Christiane Benoît.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5320

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Lucien Boucher

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Lucien Boucher à la communauté universitaire depuis le 15 juillet 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Lucien Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5321

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre Collerette

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Pierre Collerette à la communauté universitaire depuis le 7 janvier 1980;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Pierre Collerette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5322

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Dumas

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Louise Dumas à la communauté universitaire depuis le 1^{er} août 1988;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Dumas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5323

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Luc Lacroix

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Luc Lacroix à la communauté universitaire depuis le 1^{er} juin 1979;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Luc Lacroix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5324

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Pierrette Beulé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Pierrette Beulé à la communauté universitaire depuis le 28 janvier 2004;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Pierrette Beulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5325

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Beaudin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Diane Beaudin à la communauté universitaire depuis le 20 décembre 1976;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Beaudin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5326

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michèle Beaudoin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Michèle Beaudoin à la communauté universitaire depuis le 18 août 1980;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michèle Beaudoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5327

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Bergeron

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Nicole Bergeron à la communauté universitaire depuis le 8 septembre 1993;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5328

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Bourgeois

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Diane Bourgeois à la communauté universitaire depuis le 26 septembre 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Bourgeois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5329

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Mondou

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Hélène Mondou à la communauté universitaire depuis le 21 février 2001;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Christiane Carle,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Hélène Mondou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5330

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU le plan de maintien des actifs des pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 14 mars 2011 au 6 avril 2011;

ATTENDU l'étude des soumissions par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'Université et l'analyse des soumissions effectuée par Fortin, Corriveau, Salvail architecture + design;

ATTENDU que l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée a soumis le meilleur prix;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de construction pour la réfection des toitures du pavillon Alexandre-Taché à l'entreprise Morin Isolation et Toitures ltée au montant de 438 750 \$ (montant net de taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général, de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5331

concernant l'adjudication du contrat de location d'appareils multifonctions

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 25 mars 2011 au 11 avril 2011 conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les soumissions déposées à la division des approvisionnements;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres de la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise Xerox Canada Ltée a soumis le plus bas prix conforme;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Michel Lavergne,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de location d'appareils multifonctions pour un montant approximatif de 221 685 \$ (montant net de taxes) à l'entreprise Xerox Canada Ltée pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2016;

DE MANDATER le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5332

concernant l'adjudication du contrat de services de placement média

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'Université;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO) du 18 mars 2011 au 6 avril 2011 conformément aux directives de la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la soumission déposée à la division des approvisionnements du Service des finances;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres de la division des approvisionnements de l'Université;

ATTENDU que l'entreprise 3131190 Canada Inc. (Média Place Communication) a soumis le plus bas prix conforme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de services de placement média pour un montant maximal de 350 000 \$ (montant net de taxes) à l'entreprise 3131190 Canada Inc. (Média Place Communication) pour la période du 1^{er} mai 2011 au 30 avril 2014;

DE MANDATER le secrétaire général et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 351-CA-5333

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion tenue le mardi 26 avril 2011 à 16 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 15 décembre 1998;

ATTENDU l'article 14 dudit Code d'éthique qui stipule que le comité d'éthique et de déontologie, chargé de l'application dudit code, relève du conseil d'administration et qu'il est composé de deux membres du conseil et d'un membre externe qui agit à titre de président;

ATTENDU la composition actuelle du comité d'éthique et de déontologie;

ATTENDU la perte de qualité d'un membre interne du comité d'éthique, soit monsieur Maxime Rainville, en raison du fait que ce dernier a démissionné en date du 4 avril 2011 du conseil d'administration;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement;

ATTENDU la recommandation conjointe du recteur et de la présidente quant à la désignation d'un membre à nommer;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Michel Lavergne membre du comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université, et ce, pour un premier mandat de trois ans, soit du 27 avril 2011 au 26 avril 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général